

Lettr'A2

Lettre d'information sur l'aire métropolitaine lyonnaise

n°1 - septembre 2016

Partager la compréhension de l'aire métropolitaine

L'intensité des échanges, l'interdépendance croissante des pôles d'emplois et des bassins de vie font exister, au quotidien, l'aire métropolitaine Ivonnaise. Vaste système urbain associant deux grandes aires urbaines et plusieurs villes movennes, elle regroupe 3,3 millions d'habitants. C'est l'un des guinze premiers espaces métropolitains en Europe. L'aire métropolitaine lyonnaise a été reconnue, dès les années 1960, par l'Etat, comme l'espace pertinent pour penser le développement et l'aménagement des territoires sous influence lyonnaise.

Aujourd'hui, les grandes agglomérations se sont appropriées cet espace. Elles ont repris à leur compte le fait métropolitain en créant leurs propres outils de réflexion et de gouvernance. Il existe, désormais, un pôle métropolitain lyonnais, un syndicat mixte des transports pour l'aire métropolitaine lyonnaise, un inter-Scot de regroupement, sous une même bannière, des deux agences d'urbanisme de Lyon et de Saint-Etienne. Rendre compte de cette dynamique métropolitaine, tel est l'objectif de cette nouvelle lettre d'information.

Bonne lecture

Pascal Garrido, président d'Epures

Michel Le Faou,

président de l'Agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise



Institutions et réseaux

Depuis 2013, les équipes techniques du Pôle Métropolitain, du SMT AML et de l'inter-Scot, avec l'appui des Agences d'urbanisme de Lyon et de Saint-Etienne, œuvrent au rapprochement et à la cohérence de ces trois espaces de coopération métropolitains avec des rendez-vous réguliers, des productions et des partenariats communs.

Le Pôle Métropolitain: promouvoir un modèle de développement durable

Créé en 2012, il doit permettre à l'aire métropolitaine lyonnaise d'être mieux reconnue sur la scène des grandes métropoles européennes. Regroupant les agglomérations de Lyon, de Saint-Etienne, de Bourgoin-Jallieu, de Vienne, de Villefranche-sur-Saône et la Communauté de communes de l'Est. Iyonnais, le Pôle a vocation à promouvoir un modèle de développement durable du territoire, à améliorer sa compétitivité et son attractivité.

Le SMT pour l'AML : rendre les déplacements multimodaux plus attractifs

Constitué en 2013, le Syndicat mixte de transports pour l'Aire métropolitaine lyonnaise (SMT AML) a pour objectif de rendre les déplacements intermodaux plus faciles et plus attractifs. Il vise à contribuer à la mise en œuvre de services de mobilité performants. Composé d'autorités organisatrices de mobilité, le SMT AML réunit la Région Auvergne-Rhône-Alpes, le Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'Agglomération lyonnaise (Sytral), la communauté urbaine Saint-Étienne Métropole et les communautés d'agglomération Porte de l'Isère (Capi) et ViennAgglo.

Aire métropolitaine lyonnaise

1 039 communes 3 349 435 habitants Roanne 🗆

Montbrison

Aire métropolitaine lyonnaise

Limite des Scot

L'inter-Scot, démarche de coordination des outils de planification

Officialisée en 2004, la démarche inter-Scot est, aujourd'hui, constituée de treize syndicats mixtes porteurs de Scot volontaires pour articuler leurs démarches de planification. Partant des singularités de chaque Scot, la démarche, initiée par l'Agence d'urbanisme de Lyon et animée par celle-ci en collaboration avec l'Agence d'urbanisme de Saint-Etienne, cherche à identifier les enjeux qui leur sont commun et à construire des réponses partagées.

Le réseau A2, une ingénierie au service des territoires de l'aire métropolitaine lyonnaise

Depuis 2010, les Agences d'urbanisme de Lyon et de Saint-Etienne ont constitué un réseau d'ingénierie au service des acteurs et des territoires de l'aire métropolitaine lyonnaise. Chaque année, ce réseau



ഗ

Territoires

Etudes

Urbanisme commercial : un dispositif de veille

Partant du constat que la question du commerce doit être traitée à l'échelle métropolitaine, le réseau des agences d'urbanisme A2 (Lyon et Saint-Etienne) propose, depuis 2009, un ensemble de publications mutualisé entre l'inter-Scot et le Pôle Métropolitain.

La mission comprend une approche générale sur les grandes tendances du commerce aux échelles nationale et régionale, un travail de renseignement de la base de données des CDAC/CNAC instaurée par les agences, une veille sur l'actualité juridique et conjoncturelle, des éléments de prospective, une analyse de l'urbanisme commercial de l'aire métropolitaine lyonnaise et la réalisation de notes sur un sujet d'actualité.

Sur l'aire métropolitaine lyonnaise, près de 500 000 m² de surface de vente (création, extension ou renouvellement) ont été autorisées entre 2009 et 2014. Les grandes surfaces commerciales représentent à elle seules **2,5 millions de m² de vente** (données inter-Scot).

www.urbalyon.org/Inter-Scot/Menu/Economie-379

Spot Théma : un satellite pour observer l'évolution des territoires

Entre 2005 et 2015, 100 km² du territoire de l'inter-Scot ont été artificialisés. Cette artificialisation atteint, aujourd'hui, 1 700 km², soit 14 % de ce territoire. Dominée par le résidentiel et accélérée par l'économie, cette progression s'atténue depuis cinq ans : de +4 % entre 2005 et 2010, elle n'est que de +2 % entre 2010 et 2015. En 2015, trois quarts des espaces artificiels sont à vocation résidentielle.

Carte extraite du poster métropolitain Le réseau urbain de l'aire métropolitaine lyonnaise (2013)

Plaine Saint Exupéry, espace métropolitain stratégique

La Plaine Saint Exupéry est située à la croisée de deux départements, six intercommunalités et quatre Scot. Accueillant de grandes infrastructures comme l'aéroport de Lyon et le parc des Expositions Eurexpo, la Plaine Saint Exupéry est marquée par une forte dynamique résidentielle et économique.

Forte de son expertise sur ce territoire, l'Agence d'urbanisme de Lyon intervient en assistance du Pôle Métropolitain pour la mise en œuvre d'un schéma de développement économique. Cette action s'inscrit dans la dynamique impulsée par le Préfet de Région pour la construction d'un projet territorial adossé à un Livre blanc réalisé en 2011 par l'Agence d'urbanisme de Lyon.

Posters métropolitains : l'aire métropolitaine lyonnaise en cinq cartes

L'aire métropolitaine lyonnaise est, aujourd'hui, une réalité. La série de quatre posters, réalisée par les Agences d'urbanisme de Lyon et de Saint-Etienne dès 2011, en saisit les contours géographiques et institutionnels. Le cinquième de la série vient de paraître: il est consacré aux infrastructures de transport.

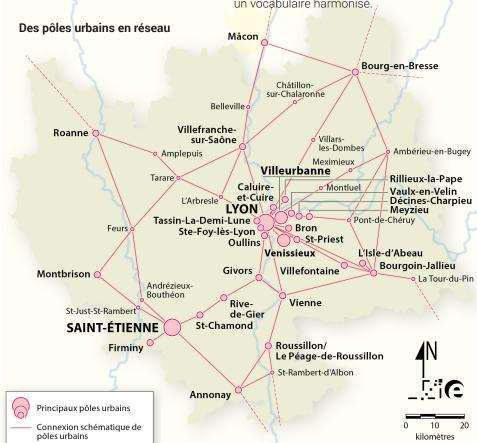
Système alimentaire : un certain regard sur l'aire métropolitaine lyonnaise

L'étude menée par les Agences d'urbanisme de Lyon et de Saint-Etienne ambitionne la compréhension d'un système alimentaire territorialisé. A travers une méthodologie renouvelée, ce document approche les équilibres territoriaux et sociaux en présence dans l'aire métropolitaine lyonnaise où près de 3,5 milliards de repas sont pris chaque année par les habitants et les actifs.

www.urbalyon.org/AffichePDF/Le_systeme_alimentaire_de_l-aire_metropolitaine_lyonnaise-20140

Harmonisation des Scot: cahier de recommandations

Engagé début 2013, le travail d'harmonisation des Scot est un chantier central de l'inter-Scot, mené en concertation avec le Pôle Métropolitain. Le cahier de recommandations, paru fin 2015, présente des principes cartographiques communs pouvant être adoptés par l'ensemble des Scot de l'aire métropolitaine Ivonnaise et des définitions communes des principaux thèmes traités par les Scot. A terme, la mise en œuvre du cahier de recommandations doit permettre, à chaque Scot, de mieux comprendre la stratégie et les orientations des Scot voisins, grâce à un vocabulaire harmonisé.



Initiatives

Le Plan d'actions des mobilités métropolitaines (PAMM) : un outil d'aide à la décision

Lancé en 2014 par le SMT AML, le schéma prospectif de mobilité a permis d'identifier les enjeux de mobilité sous le prisme métropolitain : les déplacements entre les agglomérations d'une part, et la nécessaire prise en compte des déplacements dits « périurbains » générés par les territoires situés hors des périmètres d'agglomération d'autre part. Avec l'appui des Agences d'urbanisme de Lyon et Saint-Etienne, un diagnostic partagé par tous les acteurs concernés a été élaboré afin de dessiner une vision des pratiques actuelles des déplacements sur ce grand périmètre et de définir des orientations, étayées par une analyse prospective pour estimer la demande de déplacements à l'horizon 2030. C'est à partir de cette vision que le SMT AML travaille actuellement à l'adoption d'un Plan d'actions des mobilités métropolitaines (PAMM) visant à répondre concrètement aux enjeux identifiés.

Covoiturage : soutenir des projets innovants

L'intervention en faveur du covoiturage constitue une nouvelle approche pour les collectivités, en termes de management de la mobilité, avec la mise en place de services pour répondre aux besoins émergents. Le Pôle Métropolitain et le SMT en appui des agglomérations, cherchent à soutenir des projets innovants et expérimentaux (schéma des aires de covoiturage, mutualisation des parkings de surfaces commerciales, etc.) avec l'assistance des Agences de Lyon et de Saint-Etienne. Parmi ces projets, citons les opérations conduites avec les grandes enseignes à l'exemple de la zone commerciale de Chasse-sur-Rhône.

www.covoitoura.eu/

Festitabl': développer les circuits courts d'approvisionnement

Le Pôle Métropolitain a mis en place une action expérimentale visant à favoriser l'approvisionnement en produits locaux de six événements sportifs et culturels organisés sur son territoire, participant aussi à la lutte contre le gaspillage alimentaire. Le projet Festitabl' vise à accompagner aussi bien l'offre (aider les organisateurs d'événements dans la démarche d'approvisionnement, production du cahier des charges) que la demande (accompagner les traiteurs locaux et leurs fournisseurs dans la mise en place de l'offre et l'adapter au cahier des charges des manifestations). Le but est également de sensibiliser le public hétérogène des manifestations sur la question du gaspillage alimentaire.



www.polemetropolitain.fr/festitabl/projet-festitabl/presentation/

T-Libr, premier pas vers une tarification multimodale zonale

L'objectif de ce titre de transport, vendu sur la carte OùRA!, est de permettre aux voyageurs métropolitains de circuler sur l'ensemble des réseaux des agglomérations du Syndicat mixte des transports pour l'aire métropolitaine lyonnaise et d'emprunter le réseau TER. Au lancement, la gamme T-libr se compose d'abonnements mensuels « tout public » et «réduits». Elle propose quatre formules mensuelles. Ces titres sont en vente dans les gares TER et sur le réseau Stas. Plus de 110 000 titres sont ainsi vendus chaque année dans les points de vente SNCF et STAS. A terme, la gamme pourra s'élargir vers d'autres publics et vers d'autres réseaux, pour répondre à l'ensemble des besoins des usagers.

http://smtaml.fr/





Recevez toutes les semaines la revue de presse métropolitaine : veille d'actualités issue de la collaboration originale des Agences d'urbanisme de Lyon et de Saint-Etienne

Pour s'abonner, contacter : Agence d'urbanisme de Lyon Tél. 04 81 92 34 00 documentation@urbalyon.org

Agence d'urbanisme de la région stéphanoise Tél. 04 77 92 87 99 efratta@epures.com

Paroles <u>d'act</u>eur



Comment est pensé et organisé, aujourd'hui, l'aménagement et le développement territorial de l'aire métropolitaine lyonnaise?

Nous avons construit deux scènes métropolitaines importantes ces dix dernières années.

L'inter-Scot, animé par les agences d'urbanisme, tout d'abord, a été créé en 2004 pour harmoniser les orientations des treize Scot de l'aire métropolitaine. L'inter-Scot est une véritable démarche de dialogue entre les territoires urbains et périurbains ; elle permet aux élus de réfléchir, ensemble, à un aménagement cohérent de l'aire métropolitaine à l'horizon des 20 prochaines années. C'est une scène informelle. Elle permet de comprendre ensemble le fait métropolitain.

Le Pôle Métropolitain, ensuite, a été créé en 2012 pour piloter des projets d'intérêt métropolitain et pour porter une parole commune sur des sujets d'échelle métropolitaine. C'est une scène davantage formalisée car elle a été créée pour pouvoir agir et impulser là où l'inter-Scot est davantage dans la prospective et la réflexion.



Michèle Vullien

2º vice-présidente de la Métropole de Lyon, déléguée du Pôle Métropolitain, membre du SMT AML, vice-présidente du Sepal

Comment s'articulent ces deux scènes?

Ces deux scènes travaillent en étroite relation, car elles ont été conçues comme complémentaires. Elles ont, d'ailleurs, formalisé leur coopération sur la base d'un programme d'études mutualisé.

Ces deux scènes, outils de gouvernance, portent un grand changement dans la relation entre la Métropole de Lyon et les territoires qui l'entourent. Car il ne s'agit plus de réfléchir en termes d'extension progressive du périmètre institutionnel de la Métropole mais de construire une gouvernance en réseau qui dépasse les étiquettes politiques.

Le Pôle Métropolitain, en particulier, porte l'idée d'un modèle de développement solidaire, le modèle multipolaire, qui entraîne les principaux pôles urbains de l'aire métropolitaine lyonnaise dans une même dynamique de croissance et de progrès, dans le respect des identités de chacun.

C'est une véritable novation que d'avoir su placer, sous la même bannière, des pôles urbains aussi différents que celui de Lyon, de Saint-Etienne, de Bourgoin-Jallieu, de Vienne ou encore de Villefranche-sur-Saône.

Qu'en est-il du développement des territoires d'hinterland de ces pôles urbains et, plus largement, des territoires situés entre ces pôles urbains?

Nous défendons l'idée que la Métropole de Lyon, pour avancer, pour créer des richesses, pour attirer des talents, a besoin de ses « voisins », dans un système d'interdépendance reconnu et accepté par tous. A ce titre, le travail d'harmonisation des Scot de l'aire métropolitaine, que nous conduisons depuis deux ans, est un signe très positif.

Bien sûr, le risque, que les grands pôles urbains - en particulier l'agglomération lyonnaise – ne réussissent pas à entraîner, dans leur sillage, les territoires dits «interstitiels», et que des tensions se révèlent entre les grandes villes et leur hinterland, existe. Pour le parer, nous bénéficions, avec la démarche inter-Scot, d'une scène mature apportant une vraie compréhension des rapports entre l'urbain et le périurbain, entre villes et campagnes. Et comme je l'ai dit, la proximité du Pôle Métropolitain avec l'inter-Scot est forte : réunions communes d'élus, comités de suivi partagés, portage commun d'idées. Les relations nouées n'ont cessé de se renforcer depuis 2012.

"

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui vous concernent. n° ISSN en cours d'attribution

Pour s'abonner à la version 'electronique ou pour transmettre vos remarques ou informations, contacter : s.marques@urbalyon.org ou efratta@epures.com

Directeur de la publication : Damien Caudron d.caudron@urbalyon.org

Comité de rédaction : Annick Delorme (Saint-Etienne Métropole), Valérie Devrieux (Scot Sud Loire), Emmanuel Giraud (Sepal),

Fabienne Goudard (SMT AML), Agnès Goux (Pôle Métropolitain), Jean-Marc Valentin (Métropole de Lyon), Xavier Laurent, Sandra Marques,

Olivier Roussel, Emmanuel Thimonier-Rouzet (UrbaLyon), Ludovic Meyer (Epures)

une **ingénierie métropolitaine** au service des **territoires**

Les Agences d'urbanisme de Lyon et de Saint-Etienne ont constitué en 2010 un réseau d'ingénierie au service des territoires.

La présente publication est issue de cette collaboration originale au service des acteurs de l'aire métropolitaine lyonnaise.



Agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise

Tour Part-Dieu/23e étage 129 rue Servient 69326 Lyon Part-Dieu Cedex 3 Tél.: 04 81 92 33 00 Télécopie: 04 81 92 33 10

www.urbalyon.org



Agence d'urbanisme de la région stéphanoise

46 rue de la télématique CS 40801 42952 Saint-Etienne cedex 1 tél : 04 77 92 84 00 Télécopie : 04 77 92 84 09

www.epures.com